



DGA – RESSOURCES
Service Conseil Municipal



ARRETE MUNICIPAL

N° : AM 25-08

Date : 13 MARS 2025

Mis en ligne le : 13 MARS 2025

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A M. Daniel AMAR – Adjoint au Maire
– ABROGE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°24-06
N° Acte : 5.4**

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, aux conseillers municipaux ;
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°20-47 du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de déléguer des fonctions à **M. Daniel AMAR – Adjoint au Maire**, et à lui subdéléguer des missions complémentaires données par le conseil municipal en vertu de la délibération ci-dessus mentionnée,

A R R E T E

Article 1 : **M. Daniel AMAR – Adjoint au Maire** est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans le cadre des activités :

- Finances et Vie Associative

Article 2 : Les présentes délégations consenties à l'article 1, entraînent les délégations de signatures des actes afférents aux matières considérées notamment, les arrêtés municipaux, les autorisations de débit de boissons temporaires et tous échanges et correspondances administratives et techniques.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Daniel AMAR – Adjoint au Maire** la totalité des charges et prérogatives liées aux délégations citées à l'article 1 reviennent de droit au Maire

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Trésorier, notifié à l'intéressé et publié.

BON POUR NOTIFICATION
LE 11/3/2015

SIGNATURE



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

